



S'INSTALLER ET DEVENIR AGRICULTEUR (4 JOURS)

OBJECTIFS

Préciser son projet d'installation, connaître le contexte agricole gersois et les principales démarches à réaliser, acquérir les bases juridiques, sociales et fiscales pour une installation agricole réussie.

PROGRAMME

Pour les quatre jours

- Formaliser son projet et ses objectifs. Savoir présenter son projet à l'écrit et à l'oral, pour différents interlocuteurs.
- Connaître les étapes du parcours à l'installation et les procédures administratives associées, les aides possibles. Connaître les structures agricoles et leurs rôles. Connaître les formalités de création d'entreprise.
- Savoir définir un plan d'action pour son projet d'installation.
- Maîtriser les aspects sociaux de son installation.
- Accès au foncier : connaître les bases de la réglementation, aspects juridiques et les acteurs.
- Acquérir les bases juridiques pour une installation agricole maîtrisée : Connaître les activités définies comme « agricoles » : production, commercialisation, transformation..., Connaître les différentes formes d'entreprises agricoles, avantages et inconvénients, conséquences de ces choix.
- Maîtriser les aspects fiscaux de son installation : Les différentes statuts fiscaux en agriculture (bénéfices agricoles, TVA) : critères, avantages et inconvénients, Introduction sur les autres régimes fiscaux dans le cadre de la diversification (BIC, BNC...).



**Mardi 5, Jeudi 7, Mardi 12 et
Jeudi 14 septembre 2017**



À Auch (Gers - 32)

Intervenants : Charleyne BARTHOMEUF, formatrice - animatrice ADEAR 32. Laurence MORIN, conseillère entreprise à la MSA, Laurent TARDIEU, directeur de la Safer.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF
Responsable pédagogique : Anaïs SENAT

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : S'installer et devenir agriculteur.

DATES : Mardi 5, Jeudi 7, Mardi 12 et Jeudi 14 septembre 2017.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

J'ai pris connaissance des conditions générales.

Fait à Le
Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 22 août** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure
32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE S'INSTALLER ET DEVENIR AGRICULTEUR

N° d'activité de formation : 73320036332

INFORMATIONS PRATIQUES :

Public

Porteurs de projet candidats à l'installation en agriculture.

Pré-requis

Aucun.

Lieu et horaires

5, 7, 12 et 14 septembre au Conseil départemental - la Chartreuse : 81 Route de Pessan 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi

Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : 980€. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et mise en place d'un plan d'action.